



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté N°CJ-2016/10 portant nomination du directeur
de l'Ecole Doctorale Montaigne-Humanités (ED 480)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712- 2 et L.713-3 du Code de l'Education,
VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014 et le 22 janvier 2016,
VU l'avis par lequel la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, réunie en sa séance 26 novembre 2015, s'est prononcée en faveur de la désignation aux fonctions de Directeur de l'ED 480 Ecole Doctorale Montaigne-Humanités de M. Sandro Landi, Professeur des Universités, pour la période quinquennale 2016-2020,*

ARRÊTE

Article 1 :

M. Sandro Landi, Professeur des Universités, est nommé Directeur de l'Ecole doctorale Montaigne- Humanités (ED 480) pour la période quinquennale 2016-2020.

Article 2:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Pessac, le 23 février 2016.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Jean-Paul Jourdan.

Publié le: 01/03/2016.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 25/02/2016.

Destinataires:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- Intéressé.
- Agence Comptable.

Université Bordeaux Montaigne

Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

tél : +33 (0)5 57 12 44 44

www.u-bordeaux-montaigne.fr